

En janvier 2010, le ministère de l'Éducation nationale rémunère 979 800 personnes* dont 839 400 appartiennent au secteur public et 140 500 au secteur privé sous contrat. 87 % de ces personnels sont des enseignants.

En janvier 2010, le ministère de l'Éducation nationale rémunère 979 800 personnes sur crédits d'État : 852 900 sont enseignants au titre du secteur public et du secteur privé sous contrat soit 87 % de l'ensemble du personnel, dont 484 000 exercent dans le second degré. 126 900 personnes assument des fonctions administratives, techniques, d'encadrement, d'éducation, d'orientation et de surveillance. 68 900 assistants d'éducation et assistants pédagogiques interviennent également dans les établissements. À ces personnels s'ajoutent ceux dépendant d'autres ministères (Agriculture, Défense, Santé) ou d'organismes privés qui participent à la formation des quelque 12 millions d'élèves.

Deux tiers de ces personnels sont des femmes et leur part continue à progresser. Elles sont plus nombreuses dans l'enseignement scolaire privé (74 %) que dans le public (68,2 %), avec une présence toujours plus forte dans le premier degré privé (91 % contre 81,5 % dans le public) que dans le second degré (65,8 % contre 57,6 %). Elles dominent largement parmi les personnels sociaux et de santé (96 %), les personnels administratifs de catégorie B (secrétaires 83 %) ou de catégorie C (adjoints 92 %).

Aux côtés des enseignants, dans les établissements mais aussi dans les services académiques et en administration centrale, d'autres personnels assument des fonctions de direction, d'inspection, d'éducation, d'assistance éducative. Ils sont chefs

d'établissement, conseillers principaux d'éducation, conseillers d'orientation – psychologues, documentalistes ou personnels administratifs, techniques, médecins ou infirmiers, assistants de vie scolaire.

De janvier 2006 à janvier 2009, la forte diminution des personnels non enseignants est largement liée au passage sous la tutelle des collectivités territoriales des personnels ouvriers et des adjoints techniques des établissements d'enseignement. À partir de 2010, l'effectif semble se stabiliser. Pour les enseignants, les évolutions sont surtout sensibles dans le second degré où, après une période de hausse régulière, les effectifs baissent à partir de la rentrée 2004.

** Le personnel recensé est le personnel en activité, rémunéré au titre du ministère de l'Éducation nationale sur les programmes LOLF. Loi organique du 1^{er} août 2001, mise en application le 1^{er} janvier 2006, relative aux lois de finances, qui remplace l'ordonnance du 2 janvier 1959 qui régissait les finances de l'État. Elle modifie profondément les règles budgétaires et comptables de l'État. La LOLF se décline en missions, programmes et actions. Un programme regroupe les crédits destinés à mettre en œuvre une action ou un ensemble cohérent d'actions relevant d'un même ministère. Ne sont pas pris en compte les personnels rémunérés sur ressources propres des établissements privés hors contrat ni les personnels du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.*

Source : Exploitation en janvier 2010, d'une extraction de l'infocentre POLCA (Pilotage opérationnel de la LOLF en administration centrale et en académie) alimenté par les bulletins de salaire. Champ : France métropolitaine + DOM – secteurs public et privé sous contrat pour les enseignants, public pour les autres personnels (les personnels administratifs, techniques ou d'encadrement dans le secteur privé sous contrat sont rémunérés sur « forfait d'externat »).

01 Évolution des effectifs des personnels de l'Éducation nationale (hors enseignement supérieur et établissements de formation)

Années	Enseignants*			Administratifs, techniques, d'encadrement, surveillance	Total	Aides-éducateurs et assistants d'éducation, assistants pédagogiques**	Part des enseignants
	Public	Privé	Total				
2000	734 977	139 650	874 627	249 762	1 124 389	61 470	77,8 %
2005	742 621	144 940	887 561	238 262	1 125 823	51 287	78,8 %
2006	739 112	144 909	884 021	228 786	1 112 807	58 197	79,4 %
2007	734 446	144 501	878 947	170 915	1 049 862	60 635	83,7 %
2008	726 583	143 440	870 023	139 038	1 009 061	61 393	86,2 %
2009	715 599	141 661	857 260	128 313	985 573	67 538	87,0 %
2010	712 453	140 454	852 907	126 915	979 822	68 949	87,0 %

* Enseignants dans les établissements des premier et second degrés public et privé (non compris stagiaires IUFM)

** En 2010, 5 463 assistants pédagogiques et 63 486 assistants d'éducation. Les derniers aides-éducateurs sont recensés sur l'année scolaire 2006-2007

Source : MEN-DEPP

02 Répartition des effectifs des personnels de l'Éducation nationale en janvier 2010

Type de personnel	Effectifs
Enseignement scolaire du premier degré public	323 445
Enseignement du premier degré privé	45 483
Enseignement scolaire du second degré public	389 008
Enseignement du second degré privé	94 971
Total Enseignants	852 907
Personnel administratif, technique, d'encadrement et de surveillance*	126 424
Aides-éducateurs et assistants d'éducation	68 949
Total	1 048 280

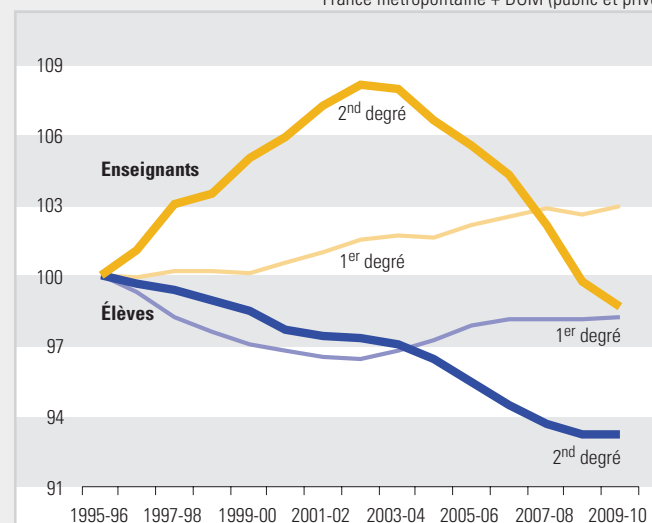
* Non compris personnels rémunérés sur le chapitre de l'enseignement supérieur et de la recherche, en poste à l'administration centrale

Source : MEN-DEPP

03 Évolution des effectifs d'élèves et d'enseignants (1995-2009)

en indice base 100 en 1995

France métropolitaine + DOM (public et privé)



Source : MEN-DEPP

Parmi les 852 900 enseignants rémunérés par le ministère de l'Éducation nationale au titre de l'enseignement scolaire, 43,3 % sont enseignants dans le premier degré public et privé et 56,7 % dans le second degré.

126 900 personnes assument des fonctions administratives, techniques, d'encadrement, de santé et d'assistance de vie scolaire.

En janvier 2010, le premier degré public compte 323 400 enseignants. La quasi-totalité d'entre eux sont professeurs des écoles (96,9 %). Parmi les 45 500 enseignants des classes sous contrat du premier degré privé, 87 % ont une rémunération correspondante à celle des professeurs des écoles.

Les établissements du second degré public (y compris les classes post-baccalauréat) regroupent 389 000 enseignants en janvier 2010. Plus de six enseignants sur dix (62,5 %) sont certifiés ou assimilés, plus d'un sur dix agrégés (12,1 % et 0,5 % appartiennent au corps des professeurs de chaire supérieure) ; 15,4 % sont professeurs de lycée professionnel. Dans les classes sous contrat des établissements privés, les trois cinquièmes des enseignants sont rémunérés sur des échelles de certifiés ou assimilés, 3,4 % sont agrégés et 10,7 % sont des professeurs de lycée professionnel. Les adjoints d'enseignement représentent encore 6,7 % des enseignants du secteur privé. Tous les enseignants ne sont pas des titulaires : 4,9 % ne le sont pas dans le secteur public et 17,9 % dans le secteur privé sous contrat.

Le personnel d'inspection, de direction d'établissement, d'administration, d'orientation, de laboratoire est rémunéré au titre des enseignements scolaires des premier et second degrés (soit 49,2 % des personnels non enseignants). Au titre du programme LOLF (1) de la vie de l'élève sont rémunérés les personnels de santé, d'éducation, les assistants de vie scolaire (31 %). Au titre du

programme soutien, ces personnels exercent en service académique et en administration centrale (19,8 %) : ils sont inspecteurs généraux ou inspecteurs d'académie, personnels administratifs ou techniques, ingénieurs, personnels sociaux et de santé.

Les pyramides des âges des enseignants du secteur public montrent leur relative jeunesse dans le premier degré avec un âge moyen de 40,3 ans. 41,8 % des enseignants sont dans la tranche d'âge de 29 à 40 ans et près d'un sur dix dans celle de 50 à 52 ans. La très forte féminisation est encore plus prononcée parmi les jeunes générations : jusqu'à 30 ans, la part des femmes dépasse 85 %. Dans le second degré, l'âge moyen est de 43,1 ans, avec un an d'écart entre les hommes et les femmes. La répartition par âge met en évidence deux pics : un enseignant sur deux est dans la tranche d'âge 30 à 45 ans, un sur six dans celle de 54 à 59 ans. La proportion de femmes dépasse 62 % parmi les enseignants les plus jeunes, jusqu'à 30 ans.

(1) Le personnel recensé est le personnel en activité rémunéré au titre du ministère de l'Éducation nationale sur la mission interministérielle LOLF : enseignement scolaire.

Loi organique du 1^{er} août 2001, appliquée au 1^{er} janvier 2006, relative aux lois de finances, qui remplace l'ordonnance du 2 janvier 1959 qui régissait les finances de l'État. Elle modifie profondément les règles budgétaires et comptables de l'État et est appliquée à partir du 1^{er} janvier 2006.

La LOLF se décline en missions, programmes et actions.

Les effectifs comptabilisés dans ces tableaux sont les personnels rémunérés sur cinq des six programmes de cette mission interministérielle (enseignement scolaire public du 1^{er} degré, enseignement scolaire public du 2nd degré, vie de l'élève, enseignement privé du 1^{er} et du 2nd degrés, soutien de la politique de l'Éducation nationale). Un programme regroupe les crédits destinés à mettre en œuvre une action ou un ensemble cohérent d'actions.

Source : Exploitation en janvier 2010, d'une extraction de l'infocentre POLCA (Pilotage opérationnel de la LOLF en administration centrale et en académie) alimenté par les bulletins de salaire. Champ : France métropolitaine + DOM – secteurs public et privé sous contrat.

01 Les enseignants du premier degré

Années	Secteur public			Secteur privé sous contrat		
	Enseignants	Part des femmes	Part des professeurs des écoles	Enseignants	Part des femmes	Part des professeurs des écoles
2000	314 729	77,8	46,0	44 162	91,3	40,5
2005	318 236	79,7	79,7	46 079	90,9	74,5
2006	320 103	80,3	85,8	46 132	91,0	93,5
2007	321 339	80,7	90,8	46 123	90,9	89,9
2008	322 357	81,0	84,2	46 379	91,0	84,8
2009	321 739	81,3	96,0	46 140	90,9	91,3
2010	323 445	81,5	96,9	45 483	91,0	87,0

Source : MEN-DEPP

02 Les enseignants du second degré

Années	Secteur public			Secteur privé sous contrat		
	Enseignants	Part des femmes	Part des certifiés	Enseignants	Part des femmes	Part des certifiés
2000	420 248	56,7	58,3	94 994	65,8	39,6
2005	424 385	57,0	61,4	98 861	65,6	52,5
2006	419 009	57,2	62,3	98 777	66,4	53,8
2007	413 107	57,3	62,6	98 378	65,6	57,3
2008	404 226	57,4	62,8	97 061	65,6	58,2
2009	393 860	57,5	62,8	95 521	65,7	59,5
2010	389 008	57,6	62,5	94 971	65,8	60,2

Source : MEN-DEPP

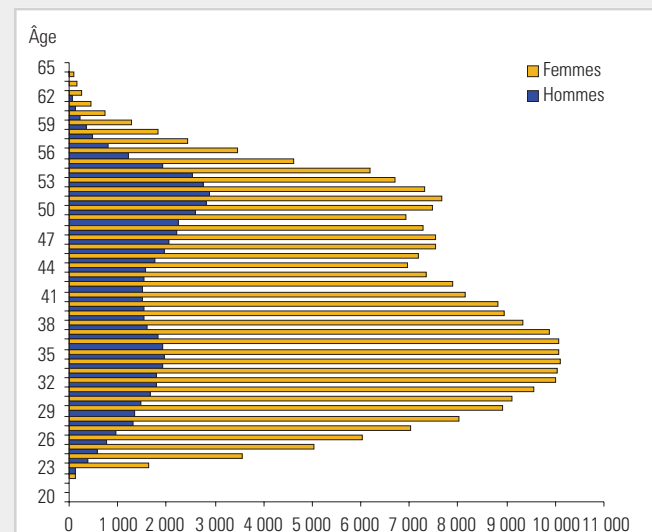
03 Répartition par programmes budgétaires des personnels d'inspection, de direction, d'administration, d'éducation, d'orientation et d'assistance de vie scolaire

	Effectifs	%
Programme « Enseignement scolaire du premier degré »	1 842	1,5
Programme « Enseignement scolaire du second degré »	60 534	47,7
Programme « Vie de l'élève »	39 334	31,0
Programme « Soutien » hors administration centrale	22 008	17,3
Personnel dans l'administration centrale*	3 197	2,5
Total	126 915	100,0

* Y compris personnels rémunérés sur le chapitre de l'enseignement supérieur et de la recherche, en poste dans l'administration centrale

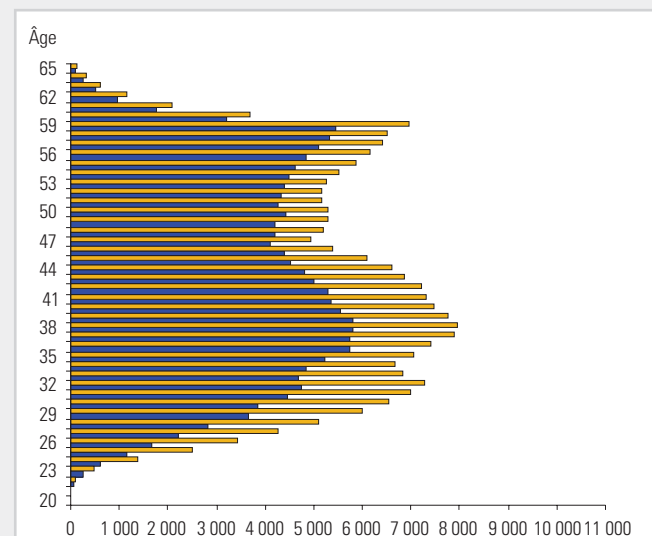
Source : MEN-DEPP

04 Répartition par âge et sexe des enseignants du premier degré public 2010



Source : MEN-DEPP

du second degré public 2010



Source : MEN-DEPP

Après une progression continue des années 1960 jusqu'au milieu des années 1990, l'espérance de scolarisation est globalement stable voire en légère diminution : elle s'établit à 18,5 années d'études en 2008-2009.

Les taux de scolarisation par âge constatés en 2008-2009 permettent d'espérer, pour un enfant entrant alors en maternelle, 18,5 années de formation initiale, dont 2,6 années dans l'enseignement supérieur (tableau 01). Après une période de progression soutenue jusqu'au milieu des années 90, entraînant un gain de près de deux années, l'espérance de scolarisation avait connu un léger recul de 1997 à 2001, avant de se stabiliser à partir de 2002. Depuis 2006, la durée de scolarisation repart à la baisse, dans tous les cycles de formation excepté l'apprentissage.

La baisse des taux de scolarisation concerne toutes les catégories d'âge à partir de 18 ans. Elle est particulièrement marquée à 18 et 19 ans dans le secondaire et entre 21 et 23 ans dans le supérieur. La durée de scolarisation d'un élève dépend du type d'études entreprises (générales, technologiques ou professionnelles), mais aussi de la rapidité de son parcours scolaire. Prolongeant celle qui est intervenue dans l'enseignement élémentaire, la baisse des redoublements est également nette depuis deux décennies dans le second degré (graphique 02) ; observée aussi bien en collège qu'en lycée, elle fait que les jeunes générations qui parviennent aussi souvent que leurs aînées au terme de l'enseignement secondaire (indicateur 22) y parviennent plus vite, ou moins âgées. Dans ces conditions, on assiste à un tassement et même à une réduction de la durée moyenne des études secondaires (tableau 01).

La fréquentation de l'enseignement supérieur subit, pour sa part, l'effet d'une plus grande orientation des jeunes générations vers l'apprentissage, le bac professionnel et les études supérieures courtes. Les formations supérieures longues de l'université attirent moins souvent les nouveaux bacheliers, notamment ceux de l'enseignement général. Tandis que la scolarisation des filles se ressent nettement de la désaffection pour les disciplines générales universitaires, la progression de l'apprentissage vient en revanche atténuer la chute des taux de scolarisation des garçons.

Si la France reste un pays de forte scolarisation, elle se situe maintenant à peine au-dessus de la moyenne des pays de l'OCDE pour la scolarité à plein temps, tandis que la scolarité à temps partiel, absente en France, apparaît plus développée dans des pays de l'Europe du Nord ou aux États-Unis.

L'espérance de scolarisation est une estimation de la durée de la scolarité d'un enfant entrant en maternelle cette année-là. Comme l'espérance de vie, cet indicateur exprime une situation ponctuelle, reflet de la scolarisation l'année scolaire considérée. Mathématiquement, l'espérance de scolarisation est égale à la somme des taux de scolarisation observés aux différents âges, un taux de scolarisation de 80 % donnant une durée d'études de 0,8 an. Les taux de scolarisation de 6 à 14 ans sont égaux à 100 % aux erreurs de mesure près.

Source : MEN-DEPP, INSEE

Champ : France métropolitaine et France métropolitaine + DOM, ensemble des formations

01 Évolution de la durée de scolarisation

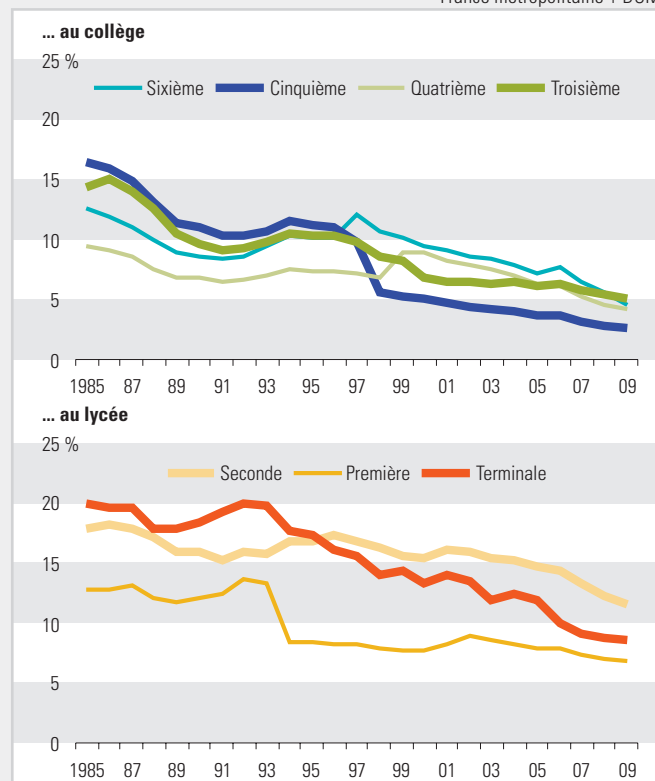
en années

	France métropolitaine			France métropolitaine + DOM		
	1985-86	1990-91	1995-96	2000-01	2005-06	2008-09
Ensemble	17,1	18,1	19,0	18,8	18,6	18,5
Filles	17,2	18,2	19,2	19,0	18,9	18,7
Garçons	17,0	18,0	18,8	18,6	18,4	18,2
Préélémentaire	3,3	3,3	3,4	3,4	3,2	3,2
Élémentaire	5,5	5,3	5,2	5,2	5,2	5,1
Secondaire	6,9	7,6	7,8	7,7	7,5	7,5
Supérieur	1,5	1,9	2,6	2,6	2,7	2,6

Source : MEN (population scolaire), INSEE (effectifs d'habitants, recensement rénové de la population)

02 Évolution des redoublements de 1985 à 2009...

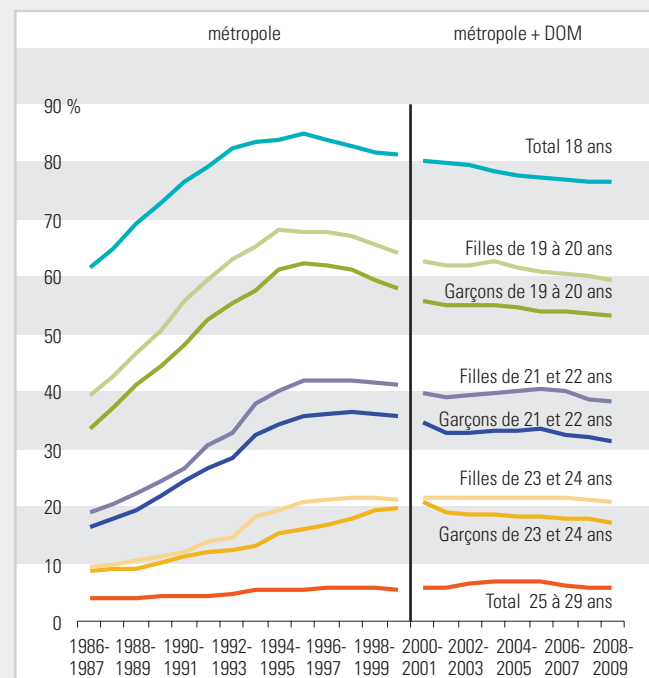
France métropolitaine + DOM



Champ : établissements publics et privés dépendant du ministère de l'Éducation nationale

Source : MEN-DEPP

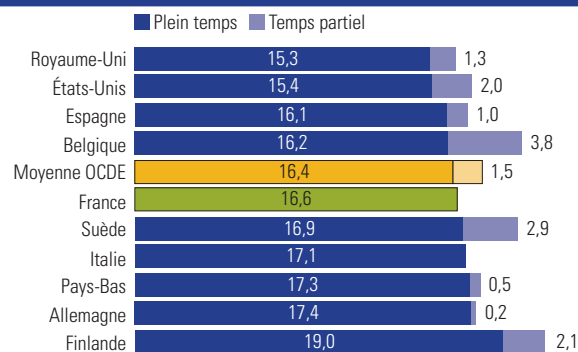
03 Taux de scolarisation selon l'âge et le sexe (1986-2008)



Champ : « Population scolarisée » = ensemble des établissements d'enseignements et centres de formation d'apprentis (avant 1999-2000 : France métropolitaine, après : France métropolitaine + DOM)

Source : ministère de l'Éducation nationale (population scolaire) et INSEE (estimation des effectifs d'habitants)

Espérance de scolarisation pour un enfant de 5 ans (2008)



Source : OCDE, édition 2010 de *Regards sur l'éducation*

Les réseaux « ambition réussite » accueillent un vingtième des écoliers et collégiens. Les trois quarts des élèves de collèges RAR sont issus des catégories sociales défavorisées et ont plus souvent un retard scolaire. Ils témoignent de résultats plus faibles, que ce soit en regard de la maîtrise des compétences de base ou de l'accès au diplôme national du brevet.

À la rentrée 2009, les réseaux « ambition réussite » (RAR) regroupent autour de 254 collèges, têtes du réseau, 1 725 écoles. Ils accueillent 280 700 écoliers et 115 000 collégiens, soit un élève sur vingt, en primaire comme au collège. Les autres collèges de l'éducation prioritaire s'inscrivent dans les réseaux de « réussite scolaire » (RRS).

Les collégiens des RAR sont très massivement d'origine sociale défavorisée : 74,4 % d'entre eux ont des parents ouvriers ou inactifs, contre 57,5 % en RRS et 35,0 % dans les établissements hors EP (France métropolitaine et DOM). Leur retard scolaire est plus fréquent : 27,1 % des élèves issus des écoles RAR sont en retard à l'entrée en sixième contre 21,3 % en RRS et 12,1 % ailleurs (tableau 01).

En fin de CM2, comme en fin de troisième, en français comme en mathématiques, les élèves des RAR maîtrisent moins bien les compétences de base que les autres. Par exemple, si 74 % des élèves de CM2 des écoles RAR maîtrisent les compétences de base en français, ils sont 78,5 % dans les écoles RRS et 88,4 % ailleurs (graphique 02).

Le diplôme national du brevet (DNB) comprend un examen écrit de trois épreuves (français, mathématiques et histoire – géographie – éducation civique). À la session 2009, 42,3 % des élèves des collèges RAR et 55,9 % des élèves des RRS ont obtenu plus de 10 sur 20 aux épreuves écrites, contre 71 % ailleurs. Cependant, en prenant en compte le contrôle en cours de formation, les écarts diminuent : 69,0 % des

élèves des RAR ont obtenu leur DNB contre 82,7 % ailleurs (graphique 03).

Quatre années après la relance de la politique de l'éducation prioritaire et la mise en place des RAR, on observe une diminution des effectifs des collèges RAR plus élevée qu'hors éducation prioritaire (EP) : - 9,3 % contre - 0,5 %. Toutefois, les évolutions démographiques étant très différentes selon les territoires (urbains ou ruraux), cet écart est à interpréter avec prudence. De plus, la baisse ne concerne pas tous les établissements.

Entre les rentrées 2006 et 2009, la part d'enfants d'origine sociale défavorisée baisse légèrement en RAR comme hors éducation prioritaire. En ce qui concerne le retard et le redoublement en sixième, les écarts entre les élèves des RAR et ceux hors EP s'atténuent légèrement, en lien avec la politique de moindre redoublement mise en œuvre depuis quelques années. En termes de compétences de base, les écarts RAR – hors EP diminuent un peu entre 2007 et 2009 en fin de CM2, mais stagnent voire augmentent à la fin du collège. Ce dernier résultat se retrouve sur la réussite au brevet qui reste inférieure de près de 15 points en établissements RAR par rapport aux collèges hors EP. Cependant, si les collégiens de RAR sont plus souvent orientés vers les filières professionnelles, quand ils entreprennent ce type de parcours, leur trajectoire au-delà de la seconde se rapproche un peu de celle des autres élèves, issus d'un collège hors EP.

L'année scolaire 2005-2006 a été marquée par une réorganisation et une relance de l'éducation prioritaire. L'objectif de ce plan de relance est de renforcer les dispositifs d'aide pédagogique mis en place en distinguant plusieurs niveaux d'action. Pour l'ensemble de l'éducation prioritaire, le collège devient « l'unité de référence du réseau qu'il crée avec les écoles élémentaires et maternelles d'où proviennent ses élèves ». Sur ce modèle, en lieu et place des réseaux existants dans l'éducation prioritaire, se structurent les 254 réseaux « ambition réussite » et les autres réseaux dits « de réussite scolaire » (circulaire n° 2006-058, parue au Bulletin officiel n° 14 de 2006). Le pourcentage d'enfants d'ouvriers et d'inactifs (tableau 01) comprend, à partir de la rentrée 2005, les enfants d'ouvriers, qualifiés et non qualifiés, d'ouvriers agricoles, des retraités employés ou ouvriers et des personnes sans activité professionnelle. La proportion d'élèves entrant en sixième avec au moins un an de retard est la proportion d'élèves entrant en sixième à la rentrée 2009, qui étaient en CM2 à la rentrée 2008 dans une école RAR, et qui ont redoublé au moins une classe du primaire. Le graphique 02 représente la répartition de la moyenne sur 20 des notes obtenues aux épreuves écrites de la session 2009 du diplôme national du brevet (DNB). Les pourcentages de maîtrise des compétences de base sont assortis d'un intervalle de confiance de plus ou moins deux à trois points.

Source : MEN-DEPP, fichiers Scolarité
Champ : France métropolitaine + DOM, secteur public

01 Proportion d'enfants d'ouvriers et d'inactifs, d'enfants de cadres et d'enseignants, d'élèves en retard à l'entrée en sixième à la rentrée 2009

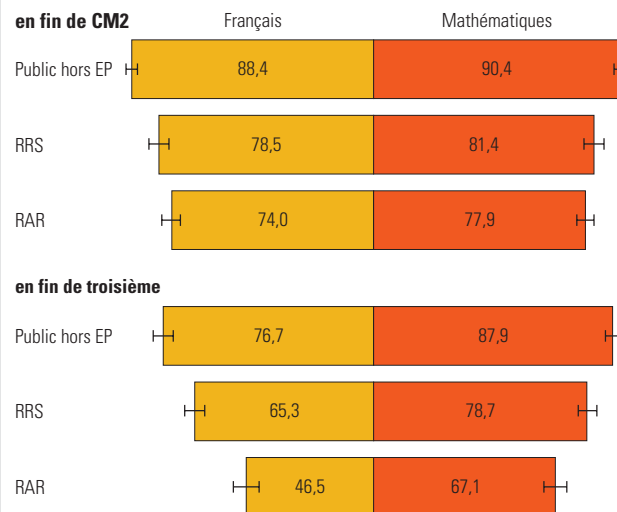
France métropolitaine et DOM, secteur public

	% d'enfants d'ouvriers et d'inactifs	% d'enfants de cadres et d'enseignants	% d'élèves entrant en sixième en retard
Réseau « ambition réussite » RAR	74,4	8,1	27,1
Réseau de « réussite scolaire » RRS	57,5	18,5	21,3
Hors éducation prioritaire	35,0	38,2	12,1
Ensemble	42,8	31,3	14,4

Pour les deux premières colonnes, la ligne RAR correspond aux élèves entrant en sixième dans un collège RAR ; pour la dernière colonne, la ligne correspond aux élèves entrant en sixième venant d'une école en RAR.

Source : MEN-DEPP

02 Proportion d'élèves qui maîtrisent les compétences de base en 2010 (en %)

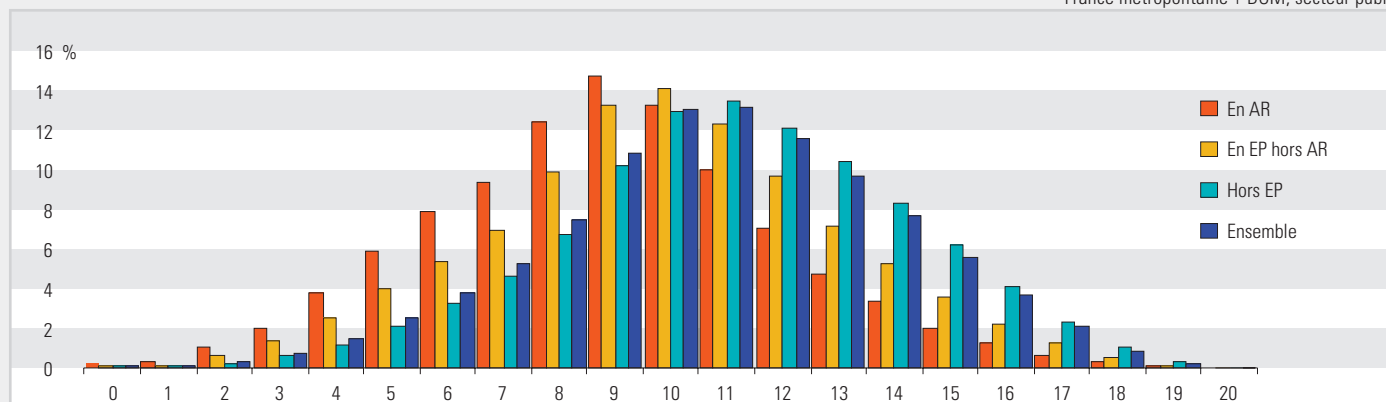


Lecture : en fin de CM2, 88,4 % des élèves du public hors éducation prioritaire maîtrisent les compétences de base en français. L'intervalle de confiance de cet indicateur est de $\pm 2,2$ %.

Source : MEN-DEPP

03 Répartition des élèves selon leurs notes aux épreuves écrites du diplôme national du brevet 2009

France métropolitaine + DOM, secteur public



Lecture : dans les collèges ambition réussite, 14,7 % des élèves ont eu entre 9 et 10 aux épreuves écrites du diplôme national du brevet (DNB) à la session de juin 2009 contre 13,3 % des élèves des collèges en réseau de réussite scolaire, 10,2 % des élèves des collèges hors éducation prioritaire et 10,8 % de l'ensemble des élèves.

Source : MEN-DEPP

Avec la baisse démographique, le premier degré a connu une nette amélioration des conditions d'accueil dans les écoles maternelles et élémentaires. Il doit maintenant faire face aux effets de la reprise des naissances enregistrée depuis l'année 2000.

La scolarisation dans l'enseignement du premier degré a connu, ces dernières décennies, trois évolutions marquantes : développement de la scolarisation avant l'âge de 6 ans, diminution des effectifs en raison de la baisse démographique et de la réduction des retards scolaires, et amélioration générale des conditions d'accueil des écoliers.

En maternelle, l'accueil des enfants âgés de 5 ans, puis de 4 ans, s'est progressivement généralisé durant les années 1960 et 1970. À 3 ans, la scolarisation est devenue totale, ce qui n'est pas le cas des enfants âgés de 2 ans, dont l'accueil est souvent fonction des places disponibles et donc de l'évolution de la population âgée de 2 à 5 ans. Proche d'un tiers depuis les années 1980, le taux de scolarisation des enfants de 2 ans diminue lors des dernières rentrées (*graphique 01*), sous l'effet de la reprise démographique sensible depuis l'année 2000 : il est de 15,2 % à la rentrée 2009.

En primaire comme en maternelle, dans le public comme dans le privé, des élèves ont bénéficié d'une forte réduction de la taille moyenne des classes. En maternelle, proche de 40 élèves jusqu'au début des années 1970, elle a progressivement été ramenée aux environs de 26 élèves. Dans le primaire, le phénomène est un peu moins prononcé : voisine de 30 élèves dans les années 1960 et de 26 au début des années 1970, la taille moyenne des classes est maintenant inférieure à 23 élèves.

Cette évolution s'accompagne toutefois d'une diminution du nombre d'écoles, passé de 68 000 en 1980 et 64 000 en 1990 à un peu plus de 54 000 à la rentrée 2009, du fait de la disparition d'écoles rurales à classe unique (moins de 4 000 en 2009 contre plus de 11 000 en 1980) et du regroupement ou de la fusion d'écoles maternelles et élémentaires. La répartition des écoles, selon leur nombre de classes, tend dès lors à se modifier et se déplacer « vers le haut » : moins d'écoles de 4 classes ou moins, et plus d'écoles de 5 classes ou plus (*graphique 02*).

Le maintien, voire le renforcement des effectifs de personnels enseignants, alors même que les effectifs d'élèves diminuaient, avaient abouti à une amélioration continue du *ratio* de postes pour 100 élèves (P/E), qui s'interrompt au-delà de la rentrée 2003. Après un maximum de 5,37, le *ratio* est revenu à 5,35 en 2008 et 5,29 en 2009 (*graphique 03*). Dans l'enseignement élémentaire, les comparaisons internationales s'appuient sur le *ratio* inverse du nombre moyen d'élèves par enseignant, très variable selon les pays. Dépassant 24 en Corée et proche de 20 en France et au Royaume-Uni en 2008, il est bien plus faible en Belgique, Suède et Italie.

Les taux de scolarisation par âge rapportent les populations scolaires, réparties par année de naissance, aux effectifs des générations correspondantes recensés ou estimés par l'INSEE.

Ainsi, le taux de scolarisation des enfants âgés de 2 ans est estimé à 15,2 % en 2009. Seuls les enfants ayant 2 ans révolus à la rentrée scolaire étant scolarisables, c'est donc près d'un quart des enfants nés entre le 1/1/2007 et le 31/8/2007 qui étaient, en fait, scolarisés à la rentrée 2009.

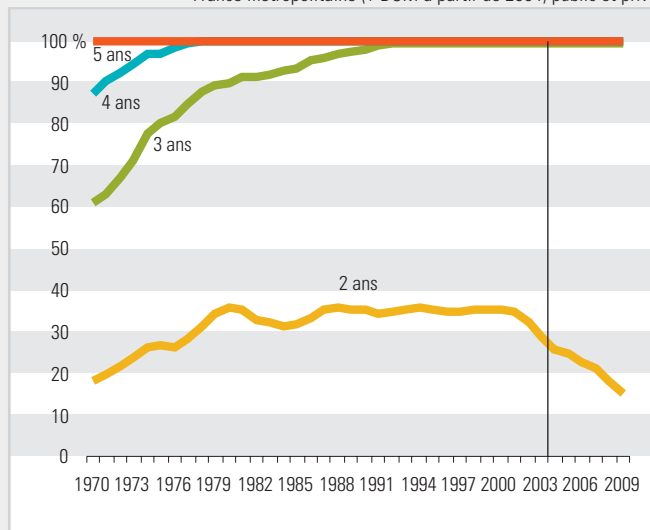
En raison de la grève administrative d'une partie des directeurs d'écoles, les données publiées ne peuvent faire l'objet d'actualisations détaillées depuis la rentrée 2000. Les données sur les effectifs et les taux de scolarisation peuvent souffrir d'un manque de précision. Grâce au concours des inspecteurs de circonscription, un ensemble de données départementales ont toutefois pu être recueillies lors des dernières rentrées scolaires.

Source : MEN-DEPP, DGESCO
Champ : France métropolitaine et France métropolitaine + DOM, public et public + privé, MEN

Scolarisation et conditions d'accueil dans le premier degré

01 Taux de scolarisation des enfants âgés de 2 à 5 ans (1970-2009)

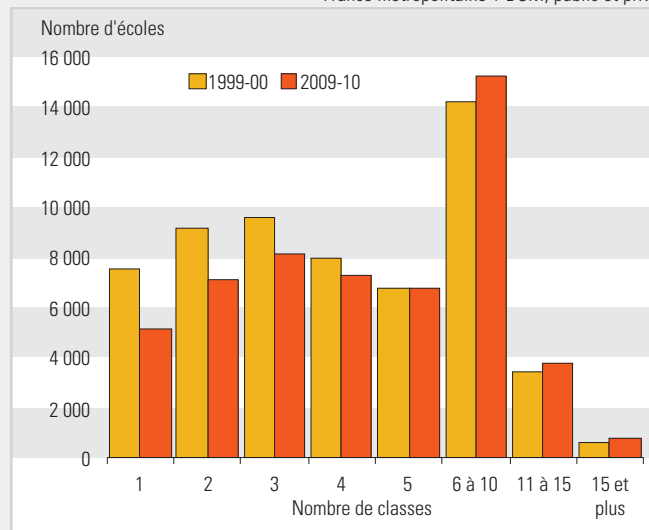
France métropolitaine (+ DOM à partir de 2004) public et privé



Source : MEN-DEPP/Enquête dans les écoles publiques et privées de l'enseignement préélémentaire et élémentaire

02 Répartition des écoles selon leur nombre de classes

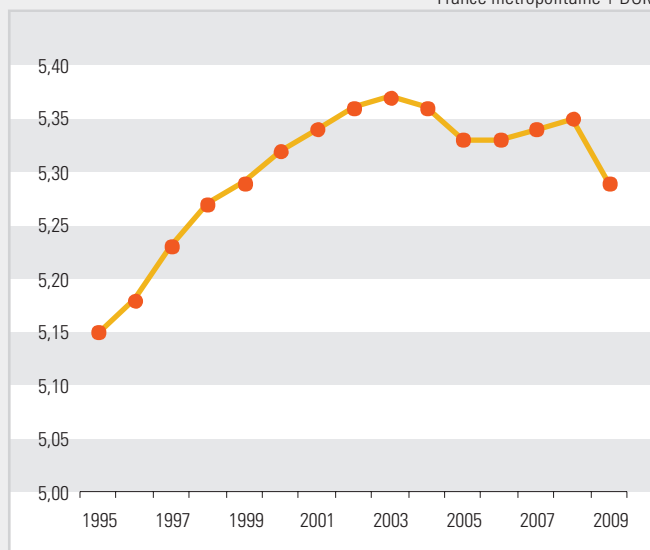
France métropolitaine + DOM, public et privé



Source : MEN-DEPP

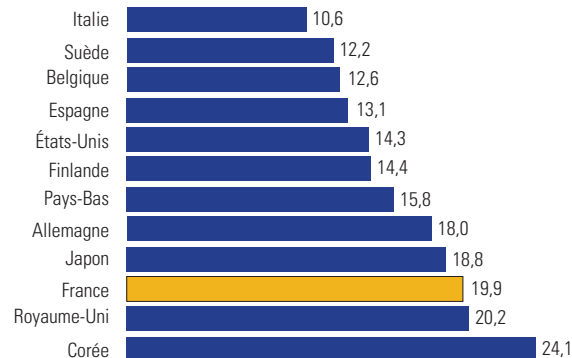
03 Évolution du ratio « nombre de postes d'enseignants pour 100 élèves » dans le premier degré public (1995-2009)

France métropolitaine + DOM



Source : MEN-DGESCO

Nombre moyen d'élèves par enseignant dans l'enseignement élémentaire (2008) (public + privé)



Source : OCDE, édition 2010 de *Regards sur l'éducation*

Depuis 1994, l'ensemble du second degré a perdu près de 400 000 élèves, du fait de la baisse des redoublements ou de la taille des générations. Plus de 20 % des inscrits en classes terminales préparent maintenant un baccalauréat professionnel.

De 1994 à 2008, le second degré dans son ensemble a perdu près de 400 000 jeunes, soit une diminution de plus de 6 % qui concerne uniquement les élèves, et non les apprentis. Le mouvement a été particulièrement net à la rentrée 2000, les effectifs chutant alors de plus de 50 000 élèves. Après des baisses plus réduites les années suivantes, le recul redevient sensible depuis la rentrée 2004, pour des raisons essentiellement démographiques (*graphique 01*).

La diminution des effectifs de l'enseignement secondaire tient aussi à la forte baisse des redoublements, observée à tous les niveaux (*indicateur 09*) : les élèves, qui commencent leurs études secondaires plus jeunes, les achèvent plus rapidement. Ce phénomène ne signifie pas pour autant que les élèves poursuivent moins souvent leurs études au collège puis dans les lycées. En effet, pratiquement tous ceux qui sont entrés en classe de sixième atteignent une classe de troisième et un peu plus de 70 % d'entre eux – 71,4 % à la rentrée 2009 – accèdent au niveau du baccalauréat (*indicateur 22*).

Sur les 770 000 élèves inscrits en classe de troisième en 2007-2008, 55 % continuent à la rentrée suivante en second cycle général ou technologique, et 38 % en second cycle professionnel ; ces proportions varient peu ces dernières années. Parmi ceux qui s'engagent dans la voie professionnelle, à peine plus de la moitié s'inscrit dans un lycée professionnel public relevant du MEN, les autres suivent une formation sous statut scolaire en lycée profes-

sionnel privé ou agricole, ou bien sous statut d'apprenti (*tableau 02*). La rénovation de cette voie, généralisée à la rentrée 2009, vise à conduire un plus grand nombre de jeunes jusqu'au baccalauréat professionnel en trois années de formation.

Après une deuxième année de CAP ou de BEP, un peu plus de quatre élèves ou apprentis sur dix arrêtent leurs études, sans grand changement au cours de la dernière décennie. Mais les poursuites d'études en seconds cycles évoluent. En effet, en 2008, 35 % des 390 000 élèves d'année terminale de CAP ou de BEP s'orientent vers un baccalauréat ou un brevet professionnels, soit 9 points de plus qu'en 1996. L'accès en première d'adaptation pour préparer un baccalauréat technologique s'est en revanche fortement réduit (*tableau 03*).

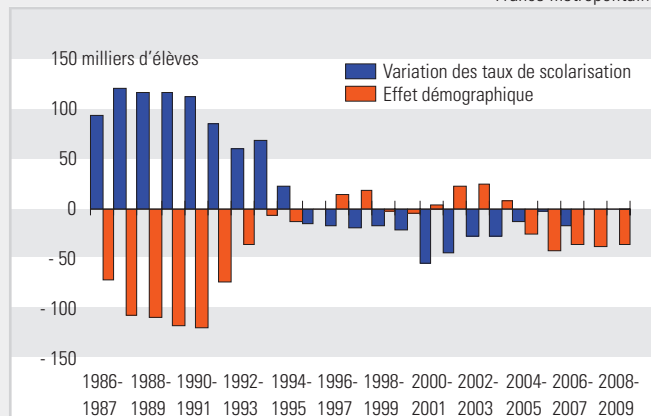
À la rentrée 2008, la moitié des jeunes parvenant au terme de l'enseignement secondaire, en classes terminales, préparent un baccalauréat général, 27 % un baccalauréat technologique et 21 % un baccalauréat professionnel. Depuis 1996, la voie professionnelle n'a cessé de se développer, dans les spécialités de la production comme des services. La croissance a été particulièrement nette dans les lycées agricoles et les centres de formation d'apprentis, de nombreux brevets de technicien ayant été transformés en baccalauréats professionnels. La progression des séries professionnelles s'est effectuée, jusqu'en 2001, au détriment des séries générales, notamment littéraire, puis, à partir de 2004, des séries technologiques (*tableau 04*).

Les données de cet indicateur portent sur l'ensemble de l'enseignement secondaire, et prennent en compte les formations dispensées dans les établissements du MEN, dans les lycées agricoles, les centres de formation d'apprentis et, depuis la rentrée 2007, les lycées militaires. Les dernières données détaillées disponibles sur l'ensemble de ces formations concernent l'année scolaire 2008-2009.

Source : MEN-DEPP
Champ : France métropolitaine et :
France métropolitaine + DOM,
ensemble des formations initiales

01 Variation des effectifs d'ensemble du second degré due à la démographie et à la scolarisation

France métropolitaine



Lecture : les effectifs du secondaire (avec apprentis et lycées agricoles) ont diminué de 38 000 élèves entre la rentrée 2007 et la rentrée 2008. La variation des taux de scolarisation a entraîné une baisse de 1 000 élèves, tandis que la moindre dimension des générations cause une diminution de 37 000 élèves.

Sources : MEN (population scolaire) et INSEE (estimation des effectifs d'habitants)

02 Évolution des orientations des élèves de troisième générale, technologique, d'insertion, adaptée ou agricole

France métropolitaine

	96-97	00-01	05-06	07-08	08-09
Inscrits en troisième l'année précédente (en milliers)	834	792	810	792	770
Orientation vers un second cycle général ou technologique	52,1	54,9	54,5	54,6	55,1
en lycée public	40,6	43,3	42,7	42,3	42,5
en lycée privé	10,6	10,7	10,9	11,4	11,7
en lycée agricole	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9
Orientation vers un second cycle professionnel	36,4	37,1	37,9	38,3	37,8
en lycée professionnel public	21,3	21,1	21,4	21,4	21,3
en lycée professionnel privé	5,6	5,3	5,3	5,2	5,2
en lycée agricole	3,0	3,0	3,4	3,5	3,6
en centre de formation d'apprentis	6,5	7,7	7,8	8,2	7,7
Maintien en premier cycle	10,4	7,4	6,8	6,4	6,1
dont redoublement	9,7	6,7	6,0	5,7	5,4
Quitte l'école au niveau de la troisième	1,1	0,6	0,8	0,7	1,0
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Lecture : parmi les 770 000 élèves inscrits en troisième en 2007-2008, 55,1 % continuent en second cycle général ou technologique à la rentrée 2008, 37,8 % en second cycle professionnel, 6,1 % sont encore en premier cycle (redoublement ou inscription en classe préprofessionnelle) et 1 % a quitté l'école.

Source : MEN-DEPP

03 Évolution des orientations des élèves en année terminale de CAP-BEP

France métropolitaine

	96-97	00-01	05-06	07-08	08-09
Nombre d'élèves inscrits en année terminale de CAP ou BEP l'année précédente (en milliers)	410	428	397	392	392
Part de ceux qui poursuivent en baccalauréat ou brevet professionnel sous statut scolaire ou d'apprenti	26,5	28,8	34,0	34,8	35,2
Part de ceux qui poursuivent en second cycle général ou technologique	11,1	9,7	7,3	5,9	5,4
Part de ceux qui redoublent ou préparent un autre diplôme de même niveau	23,5	19,3	18,3	17,9	17,7
Part de ceux qui quittent l'école au niveau du CAP-BEP	38,9	42,2	40,4	41,4	41,7

Lecture : parmi les 392 000 élèves ou apprentis inscrits en année terminale de CAP ou BEP 2007-2008, 41,7 % se sont engagés dans la vie active l'année suivante. Les autres sont scolarisés à la rentrée 2008 : 35,2 % poursuivent leurs études en baccalauréat ou brevet professionnels (5,4 % en première d'adaptation) et 17,7 % redoublent leur dernière année de CAP ou BEP ou préparent un autre diplôme de même niveau.

Source : MEN-DEPP

04 Évolution des effectifs inscrits en terminale selon le type de baccalauréat

France métropolitaine + DOM

	1996-97		2001-02		2008-09	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Bacs généraux	342 220	56,9	316 563	52,2	319 205	52,5
S	160 546	26,7	158 962	26,2	164 305	27,0
ESL	94 247	15,7	97 878	16,1	100 945	16,6
L	87 427	14,5	59 723	9,8	53 955	8,9
Bacs technologiques	172 250	28,6	183 239	30,2	163 044	26,8
STG (STT avant 2006)	88 127	14,7	97 485	16,1	82 386	13,5
STI	46 824	7,8	46 195	7,6	38 270	6,3
ST2S (SMS avant 2007)	19 829	3,3	22 100	3,6	24 645	4,0
Autres séries technologiques*	17 470	2,9	17 459	2,9	17 743	2,9
Bacs professionnels	86 875	14,4	106 613	17,6	126 285	20,8
dont apprentissage	8 189	1,4	16 464	2,7	22 477	3,7
dont lycées agricoles	622	0,1	7 942	1,3	12 971	2,1
Production	37 508	6,2	51 686	8,5	57 201	9,4
Services	49 367	8,2	54 927	9,1	69 084	11,4
Ensemble	601 345	100,0	606 415	100,0	608 534	100,0

* STL, Hôtellerie, TMD, STAV (STPA et STAE avant 2007)

Source : MEN-DEPP

L'enseignement secondaire français dispose de bons taux d'encadrement, qui ont eu tendance à s'améliorer en période de recul démographique. Les collèges comptent en moyenne 24 élèves par classe. En lycées, où les classes de l'enseignement général sont plus chargées, près de la moitié des heures d'enseignement sont dispensées devant des groupes réduits d'élèves.

Les élèves des établissements scolaires du second degré bénéficient en France de conditions d'encadrement plutôt supérieures à celles des pays comparables. Pour l'année 2008, le *ratio* du nombre d'élèves au nombre d'enseignants s'établit ainsi à 11,9 en France, contre 15 ou plus aux Pays-Bas, aux États-Unis et Canada ou en Corée, mais de l'ordre de 10 en Belgique et Espagne. Il a eu tendance à diminuer avec le mouvement de baisse, d'origine démographique, des effectifs accueillis en collèges et lycées.

Cet indicateur ne constitue toutefois qu'une approche rudimentaire des conditions réelles d'accueil des élèves, traditionnellement appréciées dans le second degré par le nombre moyen d'élèves par classe ou division (E/D). La taille moyenne des classes varie fortement selon le niveau ou cycle d'enseignement.

Après des évolutions relativement contrastées durant les années 1980 et 1990, la tendance actuelle est plutôt à la stabilité. À la fin des années 1980, l'afflux important d'élèves issus de générations nombreuses avait ainsi entraîné un alourdissement des classes de premier cycle, mais surtout de second cycle général et technologique. Vers 1990, les classes de lycées comptaient près de 30 élèves, en moyenne, contre un peu plus de 24 pour les collèges, et un peu moins de 23 pour les lycées professionnels (publics et privés). Les années suivantes, tandis que la situation restait relativement stable en collèges, les seconds cycles

voyaient leurs classes s'alléger avec le recul démographique. À la rentrée 2009, la taille moyenne des classes se situe en-deçà de 28 élèves en second cycle général et technologique, et de 19 élèves en second cycle professionnel (graphique 01).

Mais cette information ne renseigne qu'imparfaitement sur les conditions réelles d'enseignement, dans la mesure où un tiers de l'ensemble des heures d'enseignement sont aujourd'hui effectuées en groupe et non en classe entière : un peu moins de 20 % dans les collèges publics, et près de la moitié en lycées, y compris dans les classes post-baccalauréat (tableau 02).

L'indicateur E/S du « nombre moyen d'élèves dont un enseignant a la charge dans sa classe en moyenne pendant une heure » prend en compte tous les enseignements, dispensés en classe entière ou en groupe. En 2009, il est égal à 21,1 élèves en moyenne sur l'ensemble du second degré public : en collège et surtout en lycée, ses valeurs sont sensiblement inférieures à la taille moyenne des divisions, et notamment dans l'enseignement professionnel où plus de 15 % des heures sont assurées devant des groupes de 10 élèves ou moins (graphique 03).

Différents indicateurs existent pour mesurer les conditions d'accueil dans le second degré, on peut distinguer trois variables de base – les élèves, les enseignants et les classes – dont l'ordre de grandeur est respectivement de plus de 4 millions, environ 400 000 et 200 000 pour le seul enseignement public. Le rapport du nombre d'élèves au nombre d'enseignants (taux d'encadrement) diffère radicalement du rapport du nombre d'élèves au nombre de classes (taille des classes). La classe, aussi appelée « division » dans le second degré, regroupe des élèves suivant des enseignements communs, généralement obligatoires (tronc commun).

Un « groupe » concerne un sous-ensemble d'élèves d'une division qui suivent un enseignement ayant donné lieu à un dédoublement (travaux pratiques, dirigés, module, etc.). Il peut aussi réunir des élèves issus de plusieurs divisions pour l'enseignement des options, des langues vivantes ou anciennes.

Une « structure » pédagogique (division ou groupe) réunit des élèves qui suivent en commun des enseignements.

E/D : nombre moyen d'élèves par division.
E/S : nombre moyen d'élèves par structure (groupe ou division). Cet indicateur mesure le nombre d'élèves dont un enseignant a la charge en moyenne pendant une heure. Sa formule est :

$$E/S = \frac{\sum h_i x_i}{\sum h_i}$$

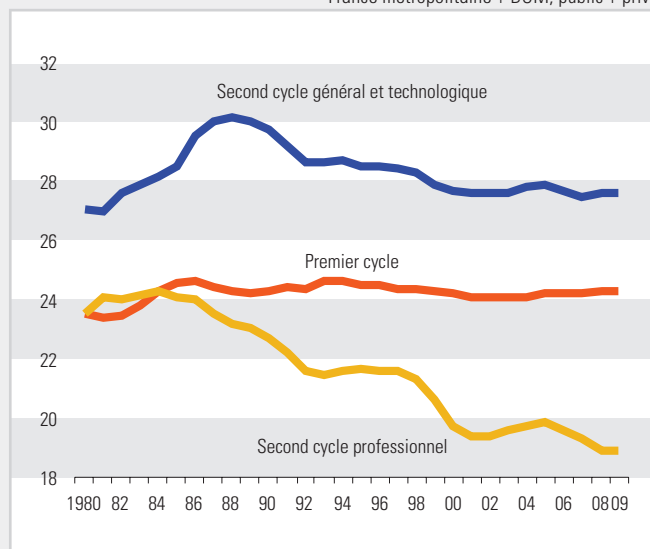
où h_i est le nombre d'heures d'enseignement assurées devant la structure (classe entière ou groupe) et x_i est l'effectif d'élèves de la structure.

Sources : « scolarité » (effectifs d'élèves dans les divisions et nombre de divisions) et les « bases-relais », qui mettent en relation les informations sur les élèves et sur les enseignants.

Champ : France métropolitaine + DOM, public et privé, public seul

01 Évolution du nombre moyen d'élèves par classe (1980-2009)

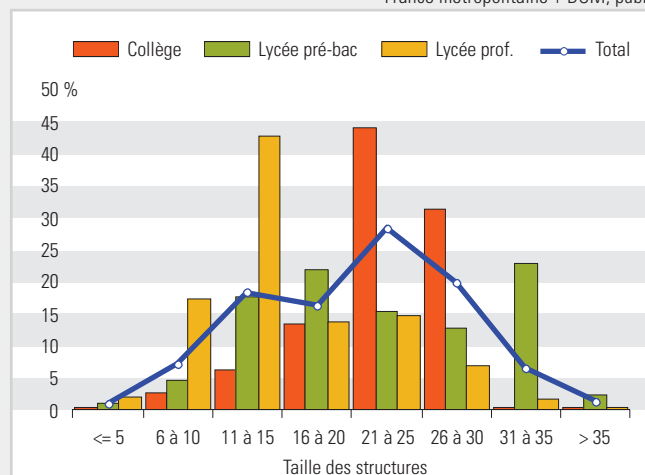
France métropolitaine + DOM, public + privé



Source : MEN-DEPP

03 Répartition des heures d'enseignement selon la taille des structures et le type de formation (2009)

France métropolitaine + DOM, public



Lecture : 42,9 % des heures en L.P. sont assurées devant des structures de taille comprise entre 11 et 15 élèves.

Source : MEN-DEPP, bases relais – Rentrée 2009

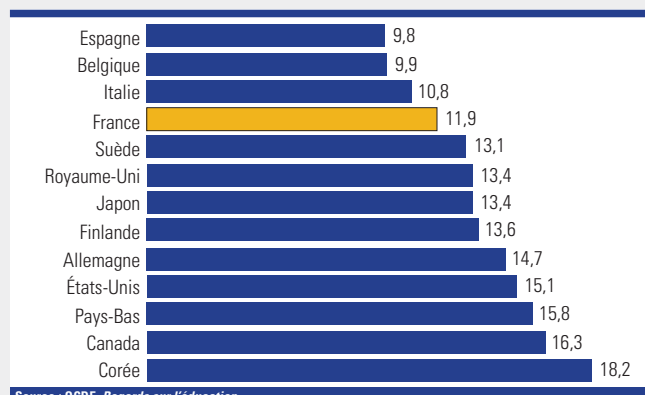
02 Taille des structures par type de formation rentrée 2009

France métropolitaine + DOM, public

Type de formation	Nombre d'élèves par division (E/D)	Taille moyenne des structures (E/S)	% heures dans les structures <= 10 élèves	% heures dans les structures > 35 élèves	% heures en groupes
Collège	24,1	23,0	3,2	0,5	18,8
SEGPA	13,2	12,6	30,8	0,1	24,2
Lycée professionnel	19,0	15,8	19,6	0,4	47,6
Lycée pré-bac	28,4	22,8	6,1	2,4	49,9
CPGE	36,0	28,0	8,3	33,7	47,0
STS	22,5	18,4	13,0	1,6	43,2
Total	23,9	21,1	8,5	1,4	33,5

Source : MEN-DEPP, scolarité et bases relais

Nombre d'élèves par enseignant dans le second degré (2008)



Source : OCDE, Regards sur l'éducation

C'est en lycée professionnel qu'on observe les niveaux les plus élevés de violence et d'absentéisme des élèves. Les actes violents sont moins fréquents en lycée d'enseignement général et technologique et l'absentéisme des élèves plus rare au collège. Si les LEGT sont plus longtemps fermés, la part d'heures d'enseignement non assurées pour non-remplacement des enseignants y est plus faible qu'en LP ou au collège.

Les mesures de la violence en milieu scolaire, de l'absentéisme des élèves ou encore des heures d'enseignement non assurées dans les établissements sont des éléments qui permettent d'apprécier le « climat scolaire ». Ils sont évalués dans le second degré, au niveau national, à travers des enquêtes auprès des chefs d'établissement. En moyenne, la nature et l'ampleur de ces événements sont très différentes en collège, en lycée d'enseignement général et technologique (LEGT) ou en lycée professionnel (LP).

Les lycées professionnels et les collèges sont les plus exposés à la violence. En moyenne, sur l'année scolaire 2008-2009, les nombres d'actes de violence grave y sont respectivement de 13 et 12 pour 1 000 élèves alors que 4 faits pour 1 000 élèves ont été recensés dans les LEGT pendant la même période. Cependant, la violence est très inégale selon les établissements. En effet, plus de la moitié des LEGT (55 %), presque la moitié des collèges (44 %) et un tiers des LP (34 %) ne déclarent aucun acte de violence au cours d'un trimestre. Dans le même temps, 7 % des LEGT, 13 % des collèges et 15 % des LP ont enregistré au moins 4 actes de violence grave. Enfin, la nature de ces violences varie aussi selon le type d'établissement : en collège et en LP, elles concernent plus souvent les personnes, alors que les atteintes aux biens et à la sécurité sont relativement plus fréquentes en LEGT.

L'absentéisme des élèves est plus souvent constaté en LP, où il concerne, en moyenne, 14 % des élèves

en 2008-2009. Il est presque trois fois moins élevé en LEGT (5 %) et ne concerne que 2 % des élèves de collège. Comme pour la violence, les établissements sont affectés de manière très différente : en janvier 2009, la moitié des collèges ont un taux d'absentéisme inférieur à 1 % et ce taux est supérieur à 8 % pour un collège sur dix. Alors qu'un quart des LEGT observe moins de 1 % d'absentéisme, ce taux s'établit à plus de 18 % pour un dixième d'entre eux. Enfin, l'absentéisme est inférieur à 14 % pour la moitié des LP et s'élève à plus de 50 % pour un LP sur dix.

La part d'heures d'enseignement non assurées est moins élevée en collège, où elle s'établit à 4,0 % (soit 1,4 semaine), qu'en LP (5,4 % soit 1,9 semaine) et en LEGT (6,1 % soit 2,2 semaines). Cette différence est due essentiellement à la fermeture totale de l'établissement, suite à l'organisation d'examen, des problèmes de sécurité des locaux, des réunions de concertation, etc. En effet, les LEGT ferment, en moyenne, 1,2 semaine (soit 3,5 % du temps scolaire) contre 0,2 semaine pour les collèges (soit 0,8 %).

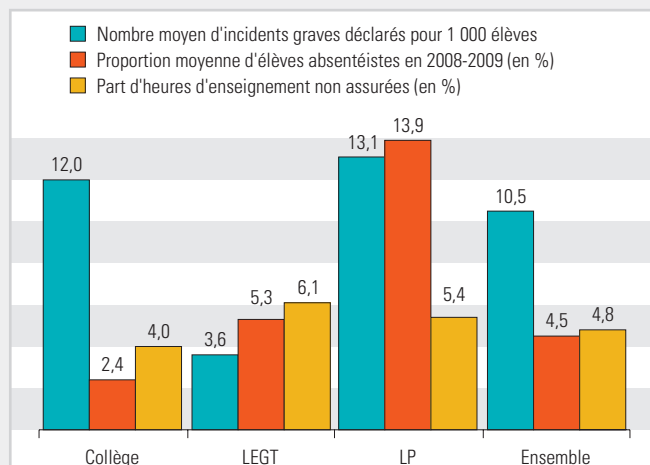
Sources : MEN-DEPP, enquêtes SIVIS, absentéisme scolaire et heures d'enseignement perdues, 2008-2009, auprès d'un échantillon représentatif d'un millier d'établissements publics du second degré.

Champ : France métropolitaine + DOM, secteur public pour l'enquête SIVIS sur la violence ; France métropolitaine, secteur public pour les enquêtes sur l'absentéisme des élèves et les heures d'enseignement perdues.

La violence en milieu scolaire est appréciée ici à partir de l'exploitation de l'enquête SIVIS (Système d'information et de vigilance sur la sécurité scolaire), menée auprès des chefs d'établissements. La volonté d'homogénéiser au mieux les données a conduit à restreindre les critères d'appréciation pour l'enregistrement d'un acte de violence donné, notamment pour toutes les violences entre élèves. Pour ces dernières, il faut qu'au moins une des conditions suivantes soit remplie : motivation à caractère discriminatoire, usage d'une arme, utilisation de la contrainte ou de menaces, acte ayant entraîné des soins ou causé un préjudice financier important, porté à la connaissance de la police, de la gendarmerie ou de la justice, susceptible de donner lieu à un dépôt de plainte ou à un conseil de discipline. À l'inverse, par l'atteinte grave qu'ils représentent à l'institution scolaire, tous les incidents impliquant un personnel de l'établissement sont retenus. Malgré cette recherche d'une meilleure homogénéité des déclarations entre établissements, une certaine part de subjectivité de la part des responsables d'établissement ne peut être totalement écartée.

Un élève est considéré comme absentéiste dès qu'il a cumulé quatre demi-journées ou plus d'absences non justifiées par mois. Une absence est non justifiée à partir du moment où aucun motif d'excuse n'est présenté par les responsables légaux (absence non régularisée), ou qu'il est considéré comme non légitime par l'établissement. Les résultats s'appuient sur l'exploitation des données recueillies de septembre 2008 à avril 2009 (taux de réponse non satisfaisants pour mai et juin).

01 Indicateurs de climat (vie) scolaire selon le type d'établissement



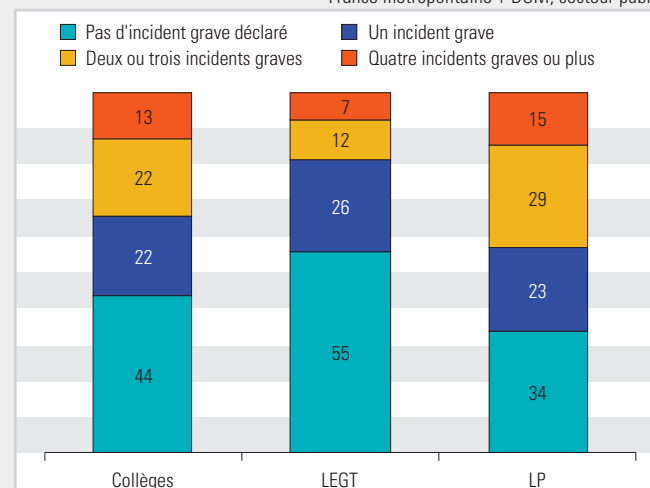
Champ : France métropolitaine + DOM, secteur public pour l'enquête SIVIS sur la violence, France métropolitaine, secteur public pour l'enquête sur l'absentéisme des élèves et les heures d'enseignement perdues.

Sources : MEN-DEPP, enquêtes SIVIS, absentéisme scolaire et heures d'enseignement perdues, 2008-2009

02 Nombre d'incidents graves déclarés selon le type d'établissement

(Période décembre 2008 – février 2009)

France métropolitaine + DOM, secteur public



Source : MEN-DEPP, enquêtes SIVIS, 2008-2009

03 Distribution des établissements en %, selon la part d'élèves absents (janvier 2009)

France métropolitaine, secteur public

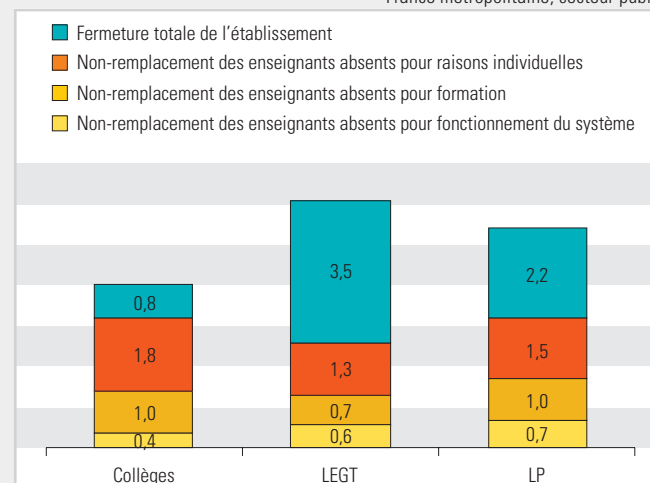
	Collèges	LEGT	LP
Premier quartile	0,0	0,7	3,7
Médiane	0,9	2,6	13,9
Dernier quartile	2,8	9,2	32,0
Dernier décile	8,1	18,4	49,2

Lecture : en janvier 2009, un quart des LEGT (premier quartile) ont moins de 0,7 % d'élèves absents (absences non justifiées) quatre demi-journées ou plus ; la moitié des LEGT (médiane) ont moins de 2,6 % d'élèves absents et un quart des établissements (dernier quartile) ont plus de 9,2 % d'élèves absents. 10 % des LEGT (dernier décile) ont plus de 18,4 % d'élèves absents.

Sources : MEN-DEPP, enquêtes SIVIS, absentéisme scolaire et heures d'enseignement perdues, 2008-2009

04 Part d'heures d'enseignement non assurées selon le type d'établissement (en %)

France métropolitaine, secteur public



Source : MEN-DEPP, enquête heures d'enseignement perdues, 2008-2009

La réforme Seguin de 1987 a ouvert l'apprentissage à l'ensemble des niveaux de formation et a reculé à 25 ans l'âge maximum d'entrée dans le dispositif. Ceci a relancé son développement et contribue ainsi au mouvement général d'élévation des niveaux de formation.

Depuis 1987, encouragé par les politiques publiques, l'apprentissage s'étend vers les hauts niveaux de qualification en investissant de nouvelles certifications et de nouveaux champs de spécialités. Toutefois, les effectifs d'apprentis ne décollent véritablement qu'après 1993, une fois enrayerées quatre années de chute du CAP qui se maintient depuis au dessous de 200 000 apprentis. En vingt ans, le nombre total d'apprentis a presque doublé pour atteindre 428 000 en 2008-09 (426 000 en 2009-10 selon les premiers résultats de l'enquête n° 10). L'objectif de 500 000 apprentis en 2010 fixé par la loi de programmation sociale de 2005 ne pourra pas être atteint.

Si le CAP domine encore, il représente désormais moins de la moitié de l'ensemble des apprentis (41,5 %). Les principaux autres diplômes préparés en apprentissage sont le brevet d'études professionnelles (BEP), le baccalauréat professionnel, le brevet professionnel (BP) et le brevet de technicien supérieur (BTS), qui regroupent chacun entre 40 000 et 50 000 apprentis contre 177 500 pour le CAP. Deux apprentis sur dix préparent un diplôme de niveau baccalauréat et la même proportion un diplôme du supérieur (*tableau 01 et graphique 02*).

D'un niveau scolaire plus élevé, les apprentis sont plus âgés : de 1987 à 2008, leur âge moyen est passé de 17,5 ans à 18,8 ans. L'enchaînement de plusieurs contrats autorise désormais la poursuite d'études en apprentissage, plus fréquente au niveau secondaire : les apprentis représentent 61 % des recrutements en BP et 41 % en bac pro. Dans le supérieur, l'apprentissage recrute surtout des lycéens ou des

étudiants des universités : en 2008-09, seuls 20 % des apprentis en 1^{re} année de BTS étaient déjà apprentis l'année précédente, 10 % pour les DUT et 19 % pour les ingénieurs.

Rapporté à l'ensemble d'une génération, le poids de l'apprentissage a progressé depuis 1993, plus fortement pour les garçons que pour les filles. Les filles s'orientent moins souvent vers la voie professionnelle après le collège et investissent un éventail beaucoup moins large de spécialités professionnelles. En 2008-09, les apprenties représentent ainsi 3,8 % de la population des filles âgées de 15 à 19 ans, contre 10,3 % pour les garçons (*graphique 03*).

Traditionnellement, l'apprentissage de premier niveau (CAP-BEP) est plus développé dans les spécialités de la production (7 apprentis sur 10) que dans celles des services où il se concentre sur un petit nombre de diplômes dominés par les filles. La situation s'inverse au niveau de l'enseignement supérieur où les spécialités de la production rassemblent 4 apprentis sur 10, avec la pénétration de nouveaux champs d'activité dans le domaine des services, notamment du commerce et de la gestion (*graphique 04*). Cette évolution favorise la participation des filles qui a progressé globalement de 3 points (de 28 % à 31 %) en vingt-et-un ans. De 2007 à 2008, la part des filles préparant un diplôme de niveau I (ingénieur, master) augmente de 4 points, de 29 à 33 %. Les apprenties sont plus âgées et plus qualifiées que leurs homologues masculins : elles sont 3 sur 10 à préparer un diplôme du supérieur, contre 2 sur 10 pour les garçons.

Les **apprentis** sont des jeunes âgés de 16 à 25 ans qui préparent un diplôme de l'enseignement professionnel ou technologique (ou un titre) dans le cadre d'un contrat de travail de type particulier, associant une formation en entreprise – sous la responsabilité d'un maître d'apprentissage – et des enseignements dispensés dans un centre de formation d'apprentis.

Les **centres de formation d'apprentis (CFA)** sont des établissements d'enseignement dispensant une formation générale, technologique et pratique qui doit compléter la formation reçue en entreprise et s'articuler avec elle. La tutelle pédagogique est en général exercée par le ministère de l'Éducation nationale ou par le ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche. Ils sont créés pour la plupart à la suite de la conclusion de conventions entre les régions et des organismes, pour une durée de cinq ans renouvelable. Les CFA peuvent être distingués selon les types d'organismes qui les gèrent : municipalités, chambres de commerce et d'industrie, chambres de métiers, organismes privés, établissements publics d'enseignement. Un petit nombre de CFA, dits « à convention nationale », sont créés à la suite d'une convention passée avec l'État.

Source : MEN-MESR DEPP
Champ : France métropolitaine + DOM,
MEN et Agriculture

01 Évolution des effectifs d'apprentis (1990-2008)

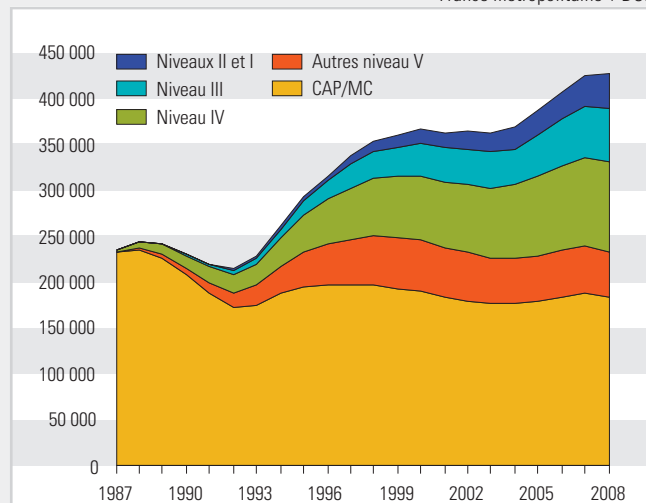
France métropolitaine + DOM

	1990	1995	2000	2006	2007	2008
Niveau V	215 274	232 157	245 361	235 391	239 294	231 659
Niveau IV	13 210	41 327	69 355	91 951	95 753	98 470
Niveau III	1 319	15 273	35 553	50 316	55 577	58 572
Niveaux II et I	0	4 777	15 633	30 151	34 538	38 949
Total	229 803	293 534	365 902	407 809	425 162	427 650

Source : MEN-MESR DEPP Enquête 51 – Système d'Information sur la Formation des Apprentis (SIFA) au 31/12 de chaque année

02 Évolution des effectifs d'apprentis selon le niveau de formation (1987-2008)

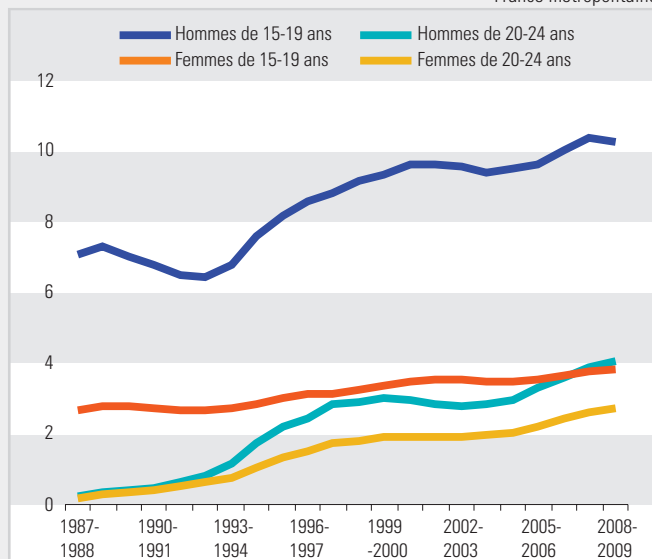
France métropolitaine + DOM



Source : MEN-MESR DEPP Enquête 51 – Système d'Information sur la Formation des Apprentis (SIFA) au 31/12 de chaque année

03 Évolution des proportions d'apprentis parmi l'ensemble des jeunes de 15-19 ans et 20-24 ans (1987-2008)

France métropolitaine

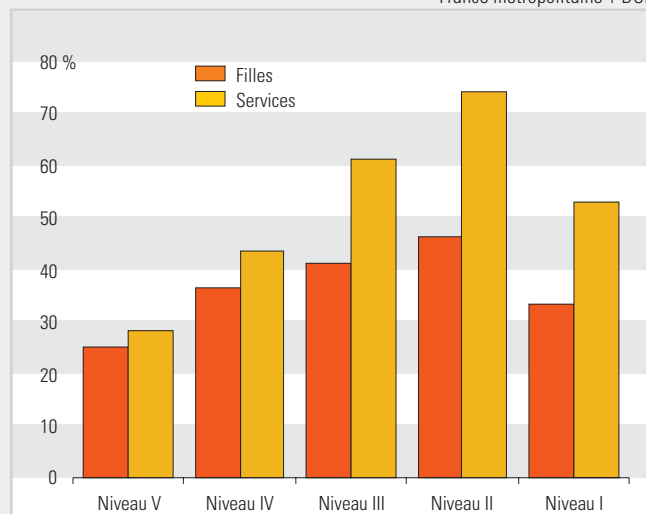


Lecture : en moyenne, 10,3 % des jeunes hommes âgés de 15 à 19 ans sont inscrits en centre de formation d'apprentis en 2008.

Source : MEN-MESR DEPP (enquêtes sur les centres de formation d'apprentis), INSEE (estimations basées sur les recensements)

04 Part des filles et des spécialités de services selon le niveau des formations en apprentissage (2008-2009)

France métropolitaine + DOM



Source : MEN-MESR DEPP Système d'Information sur la Formation des Apprentis (SIFA) au 31/12/2008